Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261083-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 19 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le treize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à VIGNAU Olivier) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 26 — **Pour : 29**
Absent : 0 — **Contre : 0**
Pouvoirs : 3 — **Abstention : 0**

N°2026-10-83 : URBANISME – DOMAINE PUBLIC : Rétrocession et classement des voies privées et des espaces communs dans le domaine communal : allée Rosa Luxembourg/Lotissement Parc de la Touche

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux projets structurants, à la voirie et à l'urbanisme

Cette rétrocession et ce classement de la voie, des réseaux et espaces communs dont les espaces verts, répondent aux demandes successives de l'Association syndicale Le Parc de la Touche, représentée par Mme Valérie CERISIER en mai 2023 puis par M. Alexis BELLEC en juillet 2026. L'association susvisée représentée par M. BELLEC en sa qualité de président, a demandé dans son courrier recommandé du 3 juillet 2026, la cession de la voie et des espaces communs divers (trottoirs, aire de retournement...) à la commune.

Les travaux du permis d'aménager du lotissement Le Parc de la Touche sont achevés depuis le 27 octobre 2014.

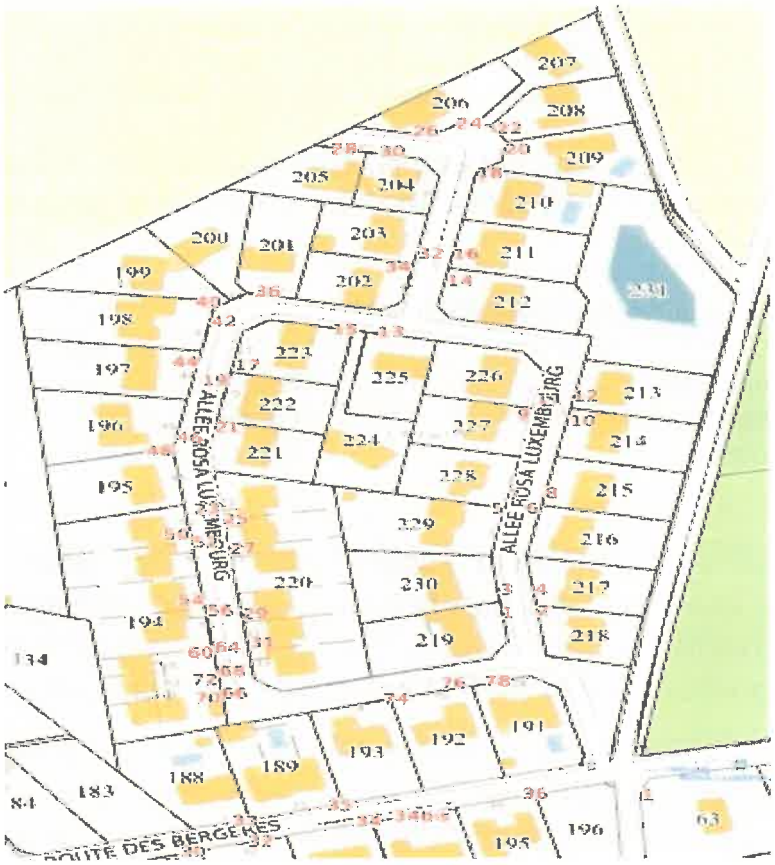
La garantie décennale passée, les services techniques et espaces verts municipaux ont établi, en 2024, un rapport montrant de nombreux points à reprendre sur l'état de la voirie et des espaces verts du lotissement ; pour les réseaux eau-assainissement-pluvial, Châteauroux Métropole avait également rendu un rapport défavorable.

Les travaux et corrections réalisés en 2025 et 2026 ont permis de lever les réserves et rendent la rétrocession dans le domaine public désormais possible.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261083-DE

Les plans de récolement de tous les réseaux et du Dossier de l'Ouvrage Exécuté, définissant la nature des enrobés ou revêtements, le procédé de réalisation, de la voie et des installations existantes pour les différents réseaux ainsi que le bassin de rétention ont été transmis aux services techniques municipaux.

À la demande de l'Association syndicale Le Parc de la Touche et suite à l'avis favorable de Châteauroux Métropole, il est prévu la cession gratuite des voies et espaces communs du lotissement du Parc de la Touche, soit les chaussées et trottoirs aménagés pour la circulation des piétons et des véhicules de l'allée Rosa- Luxembourg, ainsi que les ouvrages d'espaces verts, les installations des réseaux : eau potable-eaux usées-eaux pluviales.



La présente rétrocession porte sur la **parcelle AZ 232 qui correspond à la voie Allée Rosa-Luxembourg.**

La parcelle AZ 231, qui concerne le bassin de rétention, devra faire l'objet d'une rétrocession de l'Association syndicale à Châteauroux Métropole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession gratuite de la voie Allée Rosa-Luxembourg, des espaces communs proches de la voie et de les intégrer dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 1411-3 ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261083-DE

Vu le règlement de voirie adopté en conseil municipal le 2 juin 2022 ;

Vu la demande de rétrocession signé par Alexis BELLEC, président de l'Association syndicale Le Parc de la Touche, en date du 7 juillet 2026 ;

Considérant que les aménagements des lots du lotissement du Parc de la Touche sont finalisés ;

Considérant que l'état de la voie et des réseaux est estimé conforme aux conditions de rétrocession ;

Considérant qu'il convient d'inclure la voie et les espaces communs du lotissement dans le patrimoine communal ;

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Considérant que ce classement de l'Allée Rosa-Luxembourg dans le domaine public des voies ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession gratuite des parcelles AZ 232, correspondant à la voie Allée Rosa-Luxembourg ;
- **DECIDE DE CLASSER** dans le domaine public communal la parcelle AZ 232 dès lors que l'acte authentique sera établi ;
- **DECIDE DE METTRE** à la charge de l'Association syndicale Le Parc de la Touche, ou toute personne s'y substituant, l'établissement des actes relatifs à l'acquisition, à savoir les frais de notaire voire de géomètre ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire ou son représentant pour exécuter cette décision.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Mairie LE POINCONNET (Indre)

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261083-DE